

TRIBUNE LIBRE. Côtes d'Armor : une absence de politique cyclable

Bis repetita : la piste cyclable du pont de Lézardrieux rejoint la liste des aménagements cyclables qui ne verront pas le jour dans les Côtes d'Armor.

L'expérimentation de la RD 788 entre Lannion et Perros-Guirec a connu le même sort. Présentée comme un succès en 2023, elle devait déboucher sur un aménagement définitif « d'ici 2025 ». Deux ans plus tard, le département semble avoir rangé le dossier aux oubliettes.

Cette inaction de longue date se traduit par un classement national catastrophique de notre département pour ce qui est de la cyclabilité : 82^e position sur 100, loin derrière le Morbihan (15^e), l'Ille-et-Vilaine (22^e) et le Finistère (41^e).

Un manque d'ambition qui se retrouve dans les budgets : contrairement aux autres départements bretons qui investissent environ 10 euros par habitant et par an dans leurs politiques cyclables, les Côtes d'Armor ont un budget vélo quasi inexistant, environ 1,70 €/h/an !

Le département va même jusqu'à s'opposer à des projets portés par d'autres collectivités locales, invoquant des raisons de sécurité (!). L'aménagement entre Pleumeur-Bodou et Lannion, porté par Lannion – Trégor Communauté en a fait les frais de même que le projet entre Mabiliès et Lannion. Nous pouvons y ajouter le projet de la commune de Trébeurden entre Goas-Treiz et l'Île Grande. Malgré une

mobilisation de citoyens et d'élus importante, le 17 novembre dernier, la réalisation de ces aménagements est aujourd'hui au point mort, et les subventions d'État attribuées risquent d'être définitivement perdues !

Nous réclamons une politique cyclable départementale avec trois priorités : 1) un schéma cyclable départemental (la réalisation d'un plan vélo figurerait pourtant au programme de la majorité actuelle) ; 2) la sécurisation des cyclistes ruraux par une approche de sobriété privilégiant le réaménagement des voiries existantes, tout en conservant la possibilité d'aménagements spécifiques si nécessaire ; 3) des dispositifs de sécurité pragmatiques tels que ceux mis en œuvre dans

d'autres départements, au lieu d'exigences démesurées qui bloquent toute réalisation sur routes départementales.

Conscients des difficultés budgétaires, nous n'appelons pas à des dépenses pharaoniques mais à une vision politique claire, coordonnée avec les autres échelons administratifs, et financée, par exemple par la réaffectation d'une fraction des dépenses dévolues à l'automobile. Le vélo utilitaire représente un enjeu de mobilité, d'environnement et de santé publique. Dépenser de l'argent pour le vélo, c'est en économiser ailleurs. Les Côtes d'Armor ne peuvent plus rester à la traîne.